

4. Originalité et/ou caractère innovant de la démarche et motivations au regard de votre stratégie :

5. Investissements réalisés :

6. Un partenariat a-t-il été mis en place ? (si oui indiquer les partenaires) :

7. Résultats obtenus :

8. Envisagez-vous des développements ultérieurs ?

9. Adhérez-vous à un label, à une marque, à une démarche ou à une charte de qualité reconnus (liés ou non à l'action présentée) ?

Je postule au Top tourisme et qualité de l'accueil et certifie l'exactitude des informations portées ci-dessus.

Nom et qualité du signataire :

Signature :

Ils participent au jury :



LES TOPS DU TOURISME 2010 DOSSIER DE CANDIDATURE



➔ Le Top tourisme et qualité de l'accueil



www.le-loir-et-cher.fr

Les Tops du tourisme 2010

Top tourisme et qualité de l'accueil

Le Conseil général de Loir-et-Cher, le Comité départemental du tourisme et *la Nouvelle République*, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie, organisent pour la seconde année consécutive les Tops du tourisme en Loir-et-Cher.

Cette opération est destinée à promouvoir et à valoriser les initiatives de développement touristique novatrices engagées sur notre territoire. Elle a également pour objectif de distinguer les acteurs les plus dynamiques et exemplaires, dans le cadre notamment d'une soirée, réunissant les principaux acteurs, au cours de laquelle les lauréats reçoivent un trophée et voient leur démarche mise à l'honneur.

Attention : une action ou démarche ne peut être présentée que dans une seule catégorie.

Qu'est-ce que le Top tourisme et qualité de l'accueil ?

Lorsque l'on visite un territoire, on souhaite en découvrir les richesses et en apprécier la spécificité. Les moments d'échange et de partage sont alors essentiels. C'est pourquoi la qualité de l'accueil constitue l'une des bases fondamentales de toutes activités touristiques. Quand on fait le choix d'une structure touristique, on est en attente d'un certain nombre de prestations. Certaines sont, par essence, liées aux caractéristiques de l'établissement ou de l'équipement retenu. D'autres apparaissent comme la volonté d'apporter une plus-value supplémentaire au service proposé (exemple : souhait de faire découvrir le territoire, ses richesses et ses spécificités).

Le Top tourisme et qualité de l'accueil récompense une action ou une démarche originale et novatrice témoignant de l'effort engagé en faveur de la qualité de l'accueil et de la prise en considération de la dimension humaine. Le niveau d'information, de communication et d'animation de l'activité touristique s'apprécie d'autant plus si le service associé devance les attentes des clients et va au-delà de celui attendu ou espéré.

Comment le lauréat est-il désigné ?

Un jury sélectionnera le lauréat sur la base des informations fournies dans le présent dossier de candidature ou d'informations complémentaires qui seront éventuellement demandées au candidat.

Qui compose le jury ?

Les organisateurs : le Conseil général de Loir-et-Cher, le Comité départemental du tourisme et *la Nouvelle République* ainsi que des représentants des acteurs du tourisme :

- la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) et la Chambre d'agriculture
- l'Association des maires
- l'Union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative (Udotsi)
- la Chambre syndicale de l'industrie hôtelière
- la Fédération de l'hôtellerie de plein air
- l'association Cuisine en Loir-et-Cher
- l'association Vacances vertes (relais départemental des Gîtes de France)

Les organisateurs se réservent également le droit, en tant que de besoin, d'associer toute autre personne qualifiée au jury.

Quels sont les critères de sélection ?

- l'originalité et/ou le caractère exemplaire et novateur de la démarche présentée
- sa pertinence au regard de la stratégie de l'entreprise et de son marché
- l'implication du personnel et des dirigeants ou la méthodologie utilisée
- les éventuels partenariats engagés
- l'impact sur l'économie départementale (fréquentation, satisfaction de la clientèle...)

Retournez votre dossier de candidature avant le 30 avril 2010 à l'adresse suivante :

Conseil général de Loir-et-Cher
Service Aménagement du territoire, économie, tourisme
Hôtel du Département - Place de la République
41020 Blois Cedex

Le lauréat bénéficiera :

- de la communication mise en œuvre à l'occasion des Tops du tourisme (presse et radio, clip vidéo)
- d'un soutien financier du Conseil général de Loir-et-Cher pour une action contribuant à la reconnaissance de la démarche primée (insertion publicitaire dans un magazine, un guide spécialisé ou sur le Web)

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

● Conseil général de Loir-et-Cher
Service Aménagement du territoire, économie, tourisme
Thomas TRAN VAN – Tél. 02 54 58 41 65
Courriel : thomas.tran-van@cg41.fr

● Comité départemental du tourisme
Patricia CHARREIRE – Tél. 02 54 57 00 42
Courriel : patricia.charreire@cdt41.com

Le candidat :

● Raison sociale (préciser le statut juridique) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Activité : _____

Effectif au 31/12/09 : _____

● Représentant légal :

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____ Courriel : _____

Tél : _____ Fax : _____

La démarche :

1. Intitulé de l'action : _____

2. Date de démarrage : _____

3. Présentation de l'action : _____

